

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2021

PORTANT REPORT DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DES ASSEMBLÉES DE CORSE,
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE - (N° 3812)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL49

présenté par
M. Rebeyrotte, rapporteur

ARTICLE 4 BIS

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« Il »

les mots :

« Le président du bureau de vote ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.